



RISQUES_NATURELS_ET_TECHNOLOGIQUES

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

La loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs a posé le principe du droit à l'information pour les populations soumises aux risques majeurs.

Le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004 sur l'obligation des communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) d'information préventive des populations, le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 sur l'obligation de ces communes d'informer les acquéreurs et locataires sur les risques naturels et technologiques ainsi que l'arrêté préfectoral IAL n° 1 du 16 février 2006 rendant nécessaire l'élaboration du DICRIM.

L'objectif de ce document est de vous informer sur les risques majeurs auxquels Montagnole pourrait être confrontée (inondations, mouvements de terrain ...).

La situation de notre commune sur les contreforts du Massif de la Chartreuse doit nous rendre attentifs et vigilants lorsque la sécurité de la population est en jeu.

Il ne s'agit pas de dramatiser, mais simplement d'être conscient que le risque nul n'existe pas.

LES RISQUES MAJEURS

Risques Naturels

- Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau et peut se traduire par des débordements ou des ruissellements.
- Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol provoqué par la pesanteur et une éventuelle présence d'eau. Il est lié à la nature du sol et sa morphologie. La présence de galeries ou carrières (exploitées ou non) peut être à l'origine de ces mouvements. Ces phénomènes peuvent également être influencés ou provoqués par des secousses sismiques.
Ceci peut se traduire par des glissements de terrains et coulées boueuses, affaissements de cavités souterraines, écroulements et chute de blocs ...

Risques technologiques

- Le risque transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par canalisation de matières dangereuses telles que les produits inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs.

LES RISQUES DANS LA COMMUNE DE MONTAGNOLE

INONDATIONS

Elles peuvent être de types crues (Nant du Vard, ruisseau des Alberges) ou de ruissellements.

Prévention

La zone exposée à ce risque concerne la totalité de la commune (cf. carte).

Protection

Ce phénomène est dû à des pluies importantes et continues, éventuellement aggravé par la fonte des neiges au printemps, annoncées par des messages d'alerte (Préfecture, Radio, Télévision, ...).

MOUVEMENTS DE TERRAINS

Prévention

Montagnole est surtout concernée par des risques relatifs à d'anciennes galeries, une faille géologique et par le glissement de terrains.

Cette faille qui s'étend du chemin rural dit de « Bellecombette à Montagnole » jusqu'au lieudit « Pré du Coing » fait l'objet de plusieurs études et expertises.

(BRGM Août 1977 – Juin 1996 – Juin 1998, ANTEA 2002, RTM 1996)
Un suivi régulier sur l'évolution du déplacement de cette crevasse est effectué depuis plusieurs années.

Le Plan d'Occupation des Sols répertorie les parcelles classées en zone NDa et concernées par ce risque. Toutes nouvelles constructions y sont interdites.

Protection

En cas de glissement important de terrains, des arrêtés de péril pourront être pris par le Maire et les personnes éventuellement concernées par cet évènement seront évacuées de leurs habitations.

(cf. Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle)

RISQUE SISMIQUE

La totalité de la commune est concernée par ce risque classé en niveau Z1b, c'est à dire de sismicité faible.

Compte tenu de l'incapacité de prévenir ce phénomène, il semble difficile de s'en protéger efficacement.

Toutefois, nous rappelons que malgré l'absence de moyens de secours dans la commune, les services d'intervention et de secours activés par la Préfecture sont présents pour aider la commune et ses habitants à faire face à ce genre de phénomène.

RISQUE INDUSTRIEL

Prévention

La partie basse de la commune est traversée par deux conduites de gaz naturel haute pression.

L'emprise de ce passage est balisée et les projets de constructions sont soumis à des recommandations techniques et à une réglementation stricte.

En effet, c'est lors de travaux à proximité de ces conduites que le risque d'accident est au maximum.

Protection

Un plan de zonage des ouvrages et un document de recommandations est disponible en mairie et joint au P.O.S.

Fait à Montagnole,
Le 20 Décembre 2006

Le Maire

Jean Maurice VENTURINI